

## Conditions d'admissibilité

Ces formations à temps partiel sont rendues possibles grâce au financement du Gouvernement du Québec

### Conditions d'admissibilité

Ces formations permettent aux travailleurs admissibles de développer leurs compétences afin de se maintenir en emploi.

Les clientèles suivantes sont admissibles :

- les personnes en emploi
- les travailleurs autonomes
- les personnes sans emploi temporairement

Dans tous les cas, le travail doit être lié à la formation

Les clientèles suivantes ne sont pas admissibles :

- le personnel des secteurs public et parapublic, des entreprises d'État et du secteur municipal
- les personnes sans emploi
- les étudiants, même s'ils travaillent à temps partiel
- les personnes en réorientation de carrière
- les personnes qui souhaitent suivre un cours à des fins personnelles

### À noter :

- 1) **Une fois inscrit, les formations ne sont pas remboursables**
- 2) Les places disponibles seront attribuées en priorité aux travailleurs ou aux résidents de la Montérégie
- 3) Il y aura un prix spécial de 10 \$/h pour les personnes non admissibles s'il reste des places disponibles. Veuillez vous inscrire sur notre liste d'attente en appelant au 450 678-3561, poste 4572.
- 4) Pour démarrer une formation, un minimum de 6 participants est requis, sauf pour CMM (4 participants)
- 5) Le nombre de personnes provenant d'une même entreprise est limité à trois par cours offert, sauf pour CMM (1 participant)
- 6) Un travailleur ne peut s'inscrire à plus de deux cours offerts simultanément
- 7) Les inscriptions se terminent 5 jours ouvrables avant le début de la formation